

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 juillet 2018

Des représentants du Conseil des normes comptables et de l'Organismo Italiano di Contabilità se réunissent à Toronto

Des représentants du Conseil des normes comptables (CNC) et de l'Organismo Italiano di Contabilità (OIC) se sont réunis le 20 juin 2018, à Toronto (Canada). Alberto Giussani, président du comité sur la comptabilité internationale de l'OIC, et Linda Mezon, présidente du CNC, ont participé à la réunion, de même que des permanents de l'OIC et du CNC.

Au cours de la réunion, le CNC et l'OIC ont fait le point sur leurs activités respectives. Leurs représentants ont échangé sur des sujets techniques, notamment les activités de mise en œuvre des normes sur les instruments financiers, les produits des activités ordinaires et les contrats de location, les aspects techniques d'IFRS 17 et le projet en cours de l'IASB sur les activités à tarifs réglementés. Le CNC et l'OIC ont aussi discuté de deux projets d'intérêt individuel, plus précisément, la [pertinence des mesures de la performance](#) et les regroupements d'entreprises soumises à un contrôle commun.

« Je suis très heureux de cette première rencontre avec des représentants du CNC à Toronto, a indiqué Alberto Giussani, président du comité sur la comptabilité internationale de l'OIC. Nous avons eu des échanges de points de vue constructifs sur des questions techniques d'actualité. J'ai trouvé très intéressant ce partage d'idées sur les activités de mise en œuvre des principales normes comptables. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cette relation de travail fructueuse. »

Pour sa part, la présidente du CNC, Linda Mezon, a formulé le commentaire suivant : *« Nous sommes ravis d'avoir organisé la toute première rencontre entre les représentants de l'OIC et du CNC. Les discussions ont permis aux deux instances de mieux comprendre l'information financière des entités ouvertes et fermées de chaque pays, et de faire connaître leurs points de vue sur les principaux projets et activités en cours. Nous croyons que c'est grâce à de tels échanges que nous trouverons des moyens d'améliorer la qualité de l'information financière, et nous souhaitons vivement participer à davantage de discussions constructives de ce genre dans l'avenir. »*

###

Personnes-ressources :

CNC

Daniella Girgenti

Responsable des communications, Normes d'information financière et de certification
Canada

Téléphone : 416-204-3482

Courriel : dgirgenti@frascanada.ca

OIC

Secrétaire, Organismo Italiano di Contabilità

Téléphone : +39 06 6976681

Courriel : presidenza@fondazioneoic.it

Le CNC

Nous sommes le Conseil des normes comptables (CNC), organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des [normes comptables](#) pour toutes les entités canadiennes à l'extérieur du secteur public. Nous servons l'intérêt public en établissant des normes en matière d'information financière à l'intention de toutes les entités canadiennes du secteur privé et en contribuant à l'élaboration de normes d'information financière reconnues mondialement.

En tant qu'organisme indépendant, nous élaborons et mettons à jour des normes comptables canadiennes afin d'appuyer la prise de décisions économiques éclairées par les utilisateurs des états financiers grâce au maintien d'un référentiel assurant la qualité élevée de l'information sur la performance financière présentée par les entités du secteur privé au Canada. Les normes comptables précisent de quelle façon les opérations et autres événements doivent être comptabilisés, évalués, présentés et communiqués dans les états financiers.

Pour plus d'information, visitez notre site Web à l'adresse <http://www.nifccanada.ca/conseil-des-normes-comptables/index.aspx>.

L'OIC

L'Organismo Italiano di Contabilità (OIC) a été mis sur pied en 2001 à titre de fondation enregistrée pour répondre au besoin, perçu par les principales parties intéressées des secteurs public et privé, d'établir un normalisateur national qui les représenterait adéquatement et qui exprimerait les opinions nationales à l'égard des questions comptables.

L'OIC est responsable de la publication des normes comptables nationales portant sur la préparation des états financiers en vertu du Code civil et participe au processus de normalisation à l'échelle internationale, en collaboration avec l'IASB, l'EFRAG, dont il est aussi membre, et d'autres organismes comptables. Par ailleurs, l'OIC soutient le législateur à l'égard des questions comptables et donne des conseils, si la loi le prévoit ou à la demande des institutions publiques.

Pour plus d'information, visitez le site Web de l'OIC (en anglais) à l'adresse

<http://www.fondazioneoic.eu/?lang=en>